



L'Atelier des Futurs Proches

Ecouter Imaginer Faire émerger Accompagner Restituer
Fédérer Faciliter Articuler Mémoriser Créer

Présentation du projet de création de l'Atelier des Futurs Proches

Démarche de préfiguration soutenue
par la Communauté de communes du Thouarsais – Deux-Sèvres

**Valorisation de l'expérience par la diffusion
d'une publication et de reportages vidéo.
Demande de financement**



Collectif « Atelier des Futurs Proches » - Université Citoyenne de Thouars
Mairie de Thouars – BP 183 – 79103 Thouars cedex

Courriel : atelierdesfutursproches@gmail.com - Site Internet : www.universite-citoyenne-thouars.fr

L'atelier des Futurs Proches

Ce document présente successivement :

Chapitres 1 à 3 : la proposition faite à la Communauté de communes du Thouarsais de création de l'Atelier des Futurs Proches, dont la finalité première est d'accompagner les citoyens porteurs d'un projet pour le territoire

Chapitre 4 : le processus de création engagé par le Collectif en charge de ce projet, avec le soutien de la Communauté de communes

Chapitre 5 : la proposition de valorisation de l'expérience de création de l'Atelier des Futurs Proches par la diffusion d'une publication et de documents vidéos

Chapitre 6 : le budget de l'opération.

Table des matières

1 Les origines du projet « Atelier des Futurs Proches »	4
1.1 Les acteurs du lancement du projet.....	4
1.2 Le territoire – les Projets du territoire.....	4
1.3 Les opportunités à l'origine du projet.....	5
2 Les finalités de l'Atelier des Futurs Proches et les effets à venir	6
2.1 La finalité vis à vis des bénéficiaires.....	6
2.2 La finalité vis à vis de la Collectivité.....	6
2.3 Les effets à terme sur le territoire	6
3 l'Atelier des Futurs Proches : organisation, fonctionnement, productions	8
3.1 L'organisation de l'Atelier des Futurs Proches.....	8
3.2 Le jeu des acteurs dans le fonctionnement de L'Atelier des Futurs Proches.....	9
3.2.1 Le Conseil	9
3.2.2 La Fabrique.....	9
3.2.3 Les experts.....	10
3.2.4 Les Porteurs d'idée	10
3.2.5 Une charte de bonnes relations entre les acteurs.....	11
3.3 La conception des propositions et le processus d'accompagnement	12
3.4 La valorisation des productions et de l'action de l'Atelier des Futurs Proches.....	13
3.5 Le financement de l'activité de l'Atelier des Futurs Proches.....	14
4 Le processus de préfiguration du projet d'Atelier des Futurs Proches	15
4.1 La démarche	15
4.2 La mobilisation.....	15
4.3 L'épreuve de faisabilité.....	15
4.4 Le bilan de la préfiguration.....	16
5 La diffusion de l'expérience de création de l'Atelier des Futurs Proches	17
5.1 La diffusion de l'expérience par l'écrit,	17
5.2 La diffusion de l'expérience par la vidéo et les réseaux sociaux.....	17
6 Le budget et le financement de la préfiguration	18
6.1 Le budget	18
6.2 Le financement de la démarche de préfiguration.....	18
6.3 Le financement des publications.....	18

1 LES ORIGINES DU PROJET « ATELIER DES FUTURS PROCHES »

L'Université Citoyenne de Thouars et les Centres Socioculturels de Thouars, Saint-Varent et Airvault, avec le soutien de la Communauté de Communes du Thouarsais et le concours d'experts, ont imaginé l'Atelier des Futurs Proches dans le but de faire fructifier les idées et les initiatives des citoyens au bénéfice de la collectivité des habitants du Thouarsais.

1.1 Les acteurs du lancement du projet

L'Université Citoyenne de Thouars, sollicitée par la Communauté de communes relativement à la concertation publique sur le SCoT et le PLUi a proposé une réponse différente visant à soutenir les propositions venant de la population : l'Atelier des Futurs Proches . Les trois centres sociaux intervenant sur le territoire se sont associés à la démarche.

Au fil du temps, des acteurs individuels ont mis leur compétences très diverses au service du projet. Ainsi est né le « Collectif de Préfiguration » du projet de l'Atelier des Futurs Proches.

L'Université Citoyenne de Thouars reste le porteur provisoire du projet, administratif et financier, en l'attente de la création d'une structure ad hoc qui réalisera la mise en œuvre du projet.

1.2 Le territoire – les Projets du territoire

Le territoire du Thouarsais compte 36 000habitants. Il est caractérisé par une forte diversité de paysages, d'habitats et d'activités économiques.

La Communauté de Communes du Thouarsais résulte de l'assemblage récent (2014) autour d'un noyau historique urbain, de parties de trois communautés rurales et d'un ensemble de communes non intégrées. La communauté nouvelle a relevé de façon volontariste la difficulté de « faire territoire » avec des histoires et des cultures différentes, en engageant immédiatement la conception d'un projet de territoire, en interne, en associant élus et services de la collectivité.

Le projet de territoire a identifié quatre objectifs :

- Forger une identité partagée du territoire
- Organiser et développer notre territoire de manière équilibrée et solidaire
- Etre le territoire de référence en matière d'énergie positive et de respect de l'environnement
- Valoriser un art de vivre en s'appuyant sur nos patrimoines, nos services et nos associations.

La Communauté de Communes a engagé simultanément l'étude du Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

1.3 Les opportunités à l'origine du projet

L'Université Citoyenne sollicitée par la Communauté de communes relativement à la concertation autour du SCoT et du PLUi, s'est interrogée sur la concordance de cette demande avec ses compétences et ses objectifs statutaires. Il est apparu plus conforme de remettre à la collectivité une proposition visant à soutenir les initiatives des citoyens relatives à la vie des habitants sur le territoire et de rechercher la rencontre avec les politiques territoriales.

Cette proposition répond également à l'appel public du Président de la Communauté de communes aux forces vives du Thouarsais pour l'appropriation collective du projet de territoire et pour l'émergence de projets d'initiative citoyenne contribuant à sa mise en œuvre.

La création du Conseil de développement de la Communauté de Communes représente l'opportunité de rechercher des synergies avec l'Atelier des Futurs Proches. Celui-ci pourra, alimenter les travaux du Conseil de développement, en lui transmettant des réflexions de synthèse se fondant sur une analyse des sujets traités, des difficultés rencontrées et des réussites.

A l'échelle de la ville centre, l'Atelier des Futurs Proches peut répondre à une demande d'assistance méthodologique des conseils citoyens qui sont mis en place par la ville de Thouars.

2 LES FINALITÉS DE L'ATELIER DES FUTURS PROCHES ET LES EFFETS À VENIR

2.1 La finalité vis à vis des bénéficiaires

L'Atelier des Futurs Proches accueille les personnes qui partagent entre elles une idée, un souhait, une crainte ou une question relative au Thouarsais. S'ils souhaitent s'engager dans la recherche d'une réponse collective, l'Atelier leur propose un accompagnement progressif organisé par étapes successives. Cet accompagnement vise à leur permettre d'aboutir à la formulation d'une proposition qui apporte une réponse à leur question. L'objectif de l'Atelier des Futurs Proches est que ce groupe de personnes, conforté par sa démarche, soit en mesure de faire connaître sa proposition et de rechercher efficacement les moyens de sa mise en œuvre, avec ou sans la collectivité.

L'Atelier organisera son fonctionnement et adaptera ses moyens de façon à se rendre accessible à tous dans le sens de la loi « Egalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées ».

2.2 La finalité vis à vis de la Collectivité

Le Collectif Atelier des Futurs Proches propose à la Communauté de Communes du Thouarsais de créer un outil innovant visant à soutenir les initiatives collectives et à développer la participation des habitants à la vie du territoire. L'ambition de l'Atelier est de transformer l'expression de besoins, de désirs ou de craintes en propositions ou projets qui contribuent au mieux vivre sur le territoire. Le travail d'accompagnement de l'Atelier contribue à accroître la qualité de la présentation des propositions, permettant à la collectivité de prendre position sur son éventuel engagement dans les meilleures conditions. (1)

L'Atelier, informé des politiques publiques (nationales et territoriales) et des axes de développement qui en découlent saura indiquer la voie du projet dans les politiques territoriales et leurs dispositifs d'intervention.

L'action de l'Atelier des Futurs Proches se situe ainsi à côté et en complément des démarches publiques descendantes de concertation ou de participation qu'elle vient conforter et enrichir.

(1) l'Atelier des Futurs Proches accompagne également, avec le même souci de qualité en vue de la présentation de la proposition aux habitants du territoire, l'élaboration de propositions qui pourront se réaliser sans nécessiter un soutien de la collectivité.

2.3 Les effets à terme sur le territoire

L'action de l'atelier produira sur le territoire des effets indirects qui dépasseront la somme des apports des projets dont il aura accompagné la création. Les bilans réalisés sur des territoires ayant mis en œuvre des démarches de projet descendantes et ascendantes dans le cadre de programmes Leader, font ressortir des effets tels que :

- La mobilisation des acteurs des projets sur des valeurs telles que le respect des idées et des

L'atelier des Futurs Proches

personnes, la reconnaissance de l'existence de besoins diversifiés et l'action dans la transparence ;

- l'émergence de lieux d'échange et l'établissement de relations durables entre la population dans son ensemble, les porteurs d'idées et de projets, les milieux associatifs, les groupes d'intérêts économiques et sociaux, les institutions publiques et privées représentatives ;
- l'expression d'idées nouvelles, la libération des initiatives, l'ouverture à l'innovation ;
- etc.

Dans le cas particulier de l'atelier des futurs proches, il est probable qu'apparaîtront plus particulièrement :

- le développement d'un réseau d'experts disponibles pour accompagner des démarches de projet ;
- l'évolution possible du groupe des experts les plus sollicités vers un groupe de réflexion sur les questions du développement du territoire, dans un cadre de relations à définir avec le Conseil de développement ;
- le renouvellement ou l'accroissement des actions des associations engagées dans l'Atelier afin de répondre aux besoins révélés au cours des travaux engagés par les porteurs d'idée (en particulier des actions d'information et de sensibilisation du public) ;
- un goût partagé pour la participation aux projets collectifs, une culture des processus collectifs de projet, une meilleure compréhension de la fonction d' élu local ;
- un accroissement de notoriété du territoire par la diffusion de l'action de l'atelier et des projets mis en œuvre (particulièrement dans l'hypothèse d'une mise en réseau avec des structures semblables, si l'atelier Thouarsais a contribué à la création de ces structures et du dit réseau).

3 L'ATELIER DES FUTURS PROCHES : ORGANISATION, FONCTIONNEMENT, PRODUCTIONS

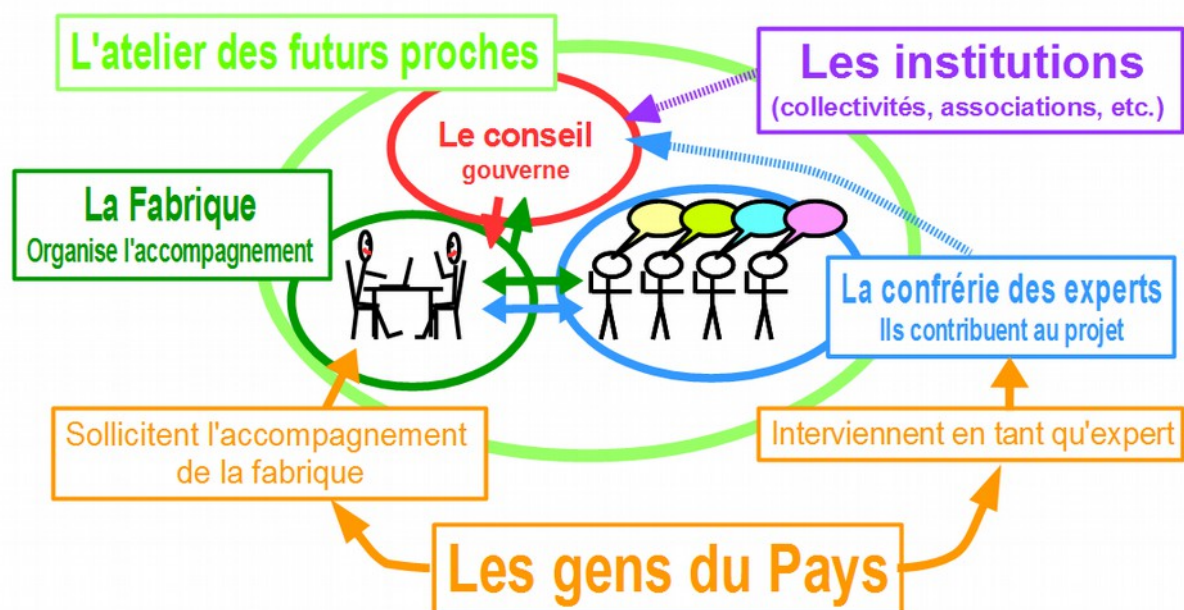
3.1 L'organisation de l'Atelier des Futurs Proches

L'atelier est une structure partenariale regroupant les collectivités du territoire, les associations intéressées et des personnes qualifiées. La forme juridique que pourrait revêtir l'atelier n'est pas définie à priori : la structure doit être mixte, simple, légère, solide, souple et évolutive.

L'Atelier des futurs proches est constitué de trois entités :

- un organe de pilotage et de contrôle, représentatif de ses composantes : Le Conseil,
- des moyens humains d'animation, à l'échelle de ses activités, en fonction de leur évolution : la Fabrique,
- des citoyens mettant gracieusement leurs compétences à la disposition des porteurs d'une idée : la Confrérie des experts locaux.

Ses principes de fonctionnement, de relations entre les acteurs, d'engagement réciproque de la Fabrique et des bénéficiaires sont écrits et précisés progressivement dans une charte fondatrice.



3.2 Le jeu des acteurs dans le fonctionnement de L'Atelier des Futurs Proches

3.2.1 Le Conseil

Le Conseil est l'organe de gouvernement de l'Atelier. Il est constitué de représentants des collectivités et de leurs groupements qui soutiennent son activité, de représentants des associations qui contribuent à son action et de représentants des experts. Pourraient également siéger d'anciens bénéficiaires de l'accompagnement de l'Atelier, porteurs de ce fait d'une expertise spécifique.

Le Conseil définit les objectifs et arrête le budget.

Le Conseil pilote l'action de l'atelier. Il dirige l'écriture de la charte qui régit les relations entre les composantes de l'atelier, les relations entre la Fabrique et les bénéficiaires et les droits et devoirs des différents acteurs.

Le Conseil évalue les résultats de l'atelier et propose les adaptations nécessaires. Il veille à l'adéquation entre l'offre d'accompagnement formulée par l'Atelier, d'une part, et les besoins et ressources disponibles du territoire, d'autre part. Il associe le groupe des experts aux décisions relatives à l'orientation de l'action de l'Atelier.

Le Conseil est le garant de la réalisation des actions de long terme : diffusion, conservation et capitalisation des productions.

Le Conseil rend compte aux collectivités et au groupe des experts. Il assure la promotion des travaux de l'atelier.

Le Conseil n'intervient pas dans les travaux de la Fabrique (à l'exception de la période initiale d'expérimentation).

3.2.2 La Fabrique

Le fonctionnement de la Fabrique est assuré par une équipe d'animation (un salarié et des bénévoles) qui accueille les demandeurs, leur propose méthode de travail et accompagnement, et mobilise les experts compétents au regard de la méthode retenue ou du sujet étudié.

La Fabrique accompagne les porteurs d'idée dans la reformulation de l'intention initiale et la mise au point d'une méthode de travail par étapes successives ponctuées de rencontres avec les experts. Ensuite, elle organise les rencontres de fin d'étapes pendant puis dans la conception et la mise en forme de la proposition ou du projet. L'atelier qui dispose du savoir faire de la conduite des projets, le met à la disposition des personnes accompagnées et le leur transfère dans la mesure de leurs attentes et compétences en ce domaine.

Le travail de diagnostic, de recherches, de conception est effectué par les porteurs de l'idée. Ils sont « propriétaires » et responsables de la proposition finale. Ils décident in fine de l'opportunité de porter la proposition ou le projet devant la collectivité et les habitants du territoire.

La Fabrique veille à la qualité opérationnelle de la formulation de la proposition arrêtée par ses auteurs, qualité au sens de l'efficacité de la communication auprès du public et de la

facilitation de l'instruction de cette proposition par la collectivité.

Dans un objectif de mise en relation et de valorisation des différentes propositions, la Fabrique veille à ce qu'elles soient écrites (la démarche, la proposition finale et son devenir) et conservées.

La Fabrique rend compte au Conseil de son activité, de ses réussites et difficultés, et propose les adaptations nécessaires. La Fabrique n'informe pas le Conseil des projets en cours de conception, ni de l'identité des bénéficiaires, tant que ceux-ci n'ont pas pris la décision de publier leur proposition.

3.2.3 Les experts

La Confrérie des experts est le vivier de compétences de l'Atelier des futurs proches.

Les experts sont des personnes qui disposent de compétences savantes ou pragmatiques, qui se rendent disponibles et qui s'engagent dans l'œuvre de l'Atelier.

Les experts apportent expérience, méthodologie, connaissances scientifiques ou techniques, etc.. Ils peuvent être élus, ou techniciens des collectivités, permanents ou bénévoles d'associations, universitaires, chercheurs, etc. ou anciens bénéficiaires de l'accompagnement de l'Atelier. Ils interviennent à titre individuel en mettant à disposition des compétences personnelles, et non pas comme représentant d'une institution.

Les experts sont sollicités au cas par cas par la Fabrique en fonction de l'idée initiale ou de l'évolution des réflexions. Ils contribuent à l'accompagnement des travaux des porteurs d'idée, de la reformulation de l'idée initiale à la mise en forme de la proposition ou du projet, ainsi qu' à la diffusion et à la capitalisation des productions.

A côté des experts, l'Université Citoyenne, les centres socioculturels et les autres associations adhérant au projet peuvent être sollicités pour apporter, selon les modes d'intervention qui leur sont propres, les informations et connaissances nécessaires à la maturation d'idées, à l'élaboration de projets.

3.2.4 Les Porteurs d'idée

Les Porteurs d'idée peuvent être un groupe informel de citoyens ou une personne morale telle qu'une association (Il est a priori exclu d'accompagner durablement une personne agissant seule, compte tenu de la nécessité de disposer d'une pluralité de points de vue sur le sujet étudié). Ils sont les bénéficiaires de l'accompagnement de la Fabrique et les acteurs de la transformation de l'idée initiale en leur propre proposition ou projet à venir.

Les porteurs d'idée s'engagent à respecter les conditions d'intervention de l'Atelier des Futurs Proches : la proposition finale sera présentée sous forme positive, préopérationnelle. Elle concernera le mieux-vivre des habitants du territoire Thouarsais et sera projetée dans le futur.

L'Atelier des futurs proches s'engage à les accompagner jusqu'à l'aboutissement de leur démarche, en respectant une obligation de discrétion.

Les porteurs de l'idée sont « propriétaires » au sens de la propriété intellectuelle, de la proposition ou projet qui sera formulé à l'issue des travaux. Ils décident de l'opportunité de la publier et de la porter devant la collectivité. Sinon, ils peuvent en faire abandon à l'Atelier des Futurs Proches.

Parallèlement, l'atelier des Futurs Proches est propriétaire, au sens de la propriété intellectuelle, des méthodes ou processus conçus dans le cadre de ses missions d'accompagnement, qu'il peut mettre à la disposition de ses bénéficiaires.

3.2.5 Une charte de bonnes relations entre les acteurs

L'intervention de l'Atelier des Futurs Proches ne donne pas lieu à rémunération de la part des porteurs d'idée, ce qui exclut la passation d'un véritable contrat fixant les obligations des deux parties en terme de moyens ou de résultats.

Néanmoins, des engagements réciproques doivent être définis pour garantir le maintien de la confiance entre les deux parties, fabrique et bénéficiaires, au cours d'un processus qui sera long et difficile. Le cadre des relations entre les experts et la Fabrique doit également être défini.

Le contenu de la charte peut être initialement succinct et s'enrichir progressivement de l'expérience des premiers accompagnements.

Les points principaux en sont:

- Le rappel des finalités de l'Atelier des Futurs Proches et de ses modalités de fonctionnement : accompagnement, valorisation des productions, etc.
- les engagements de la Fabrique vis à vis des bénéficiaires
- Les engagements réciproques de la Fabrique et des experts
- Les engagements des bénéficiaires vis à vis de la Fabrique et des experts

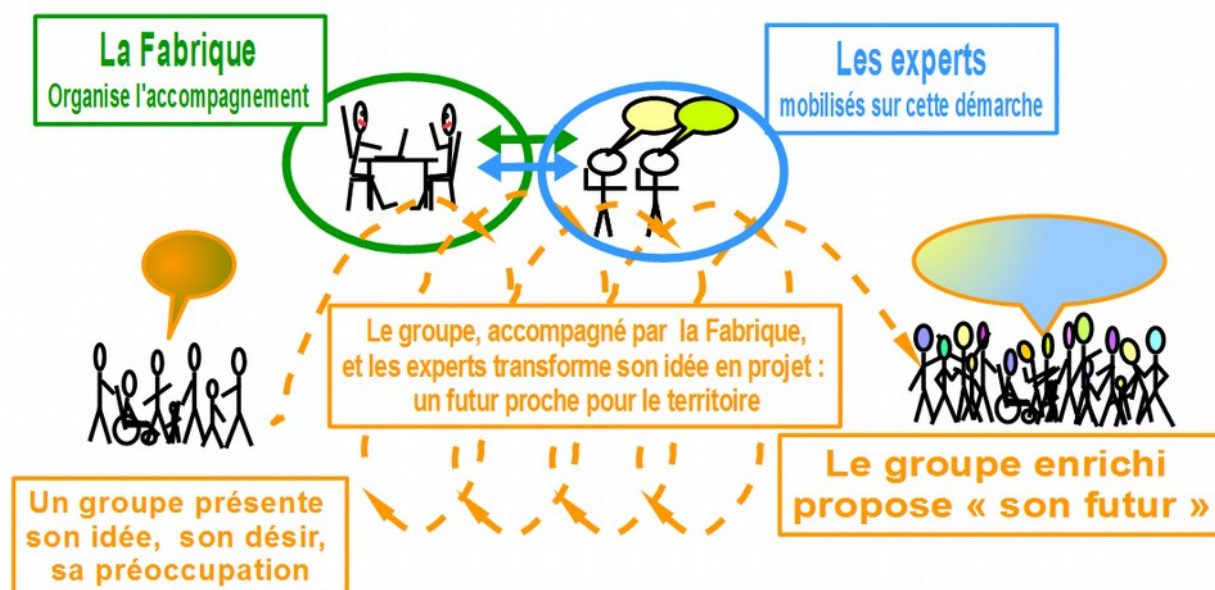
Les engagements réciproques de l'Atelier des Futurs Proches et de la Collectivité ne sont pas du domaine de la Charte, mais d'une Convention d'objectifs et de moyens.

3.3 La conception des propositions et le processus d'accompagnement

Il y a lieu de distinguer le processus souple et ouvert de conception du projet mis en œuvre par les porteurs de l'idée, d'une part, et le processus plus formel d'accompagnement conduit par l'Atelier, d'autre part.

Le processus d'accompagnement de la proposition ou du projet peut être décrit comme une suite d'étapes ponctuées par des rendez-vous entre les porteurs d'idée et la Fabrique et les experts. Les étapes sont ouvertes par l'énoncé des personnes mobilisées et des résultats attendus et fermées par une validation des résultats. Le processus réalisé ne sera pas aussi linéaire, il fera place à des détours et des itérations, mais le schéma linéaire est un bon cadre pour détecter et corriger les dérives ou valider des orientations nouvelles.

Le processus de conception appartient aux porteurs de l'idée. Ils peuvent accepter une proposition de l'atelier ou mettre en œuvre un processus particulier, voire créer leur propre processus. C'est à l'Atelier de s'adapter, sous réserve de conserver les moyens de remplir ses obligations : qualité de l'expression de la proposition finale, publication, conservation.



Le groupe porteur de l'idée (désir, rêve, préoccupation ou crainte) sollicite l'accompagnement de l'Atelier des Futurs Proches. Il présente la situation initiale, les personnes mobilisées, les premières réflexions et les difficultés rencontrées. La Fabrique propose le processus général permettant d'aller vers la formulation de la proposition finale, un groupe d'experts et un calendrier prévisionnel. Une convention d'engagement réciproque des deux parties est signée entre le groupe porteur de l'idée et la Fabrique.

L'élaboration de la proposition par le groupe porteur de l'idée progresse d'étape en étape. Au fil du temps, le groupe, accompagné par la Fabrique et les experts, peut s'élargir, reformuler ses objectifs, de nouveaux experts sont mobilisés. La Fabrique tient un journal de l'avancement du projet et des relevés de décisions à chaque étape.

Le groupe porteur de l'idée et la Fabrique conviennent de l'aboutissement des travaux d'élaboration de la proposition ou du projet et mettent fin au processus.

Lorsque les travaux permettent de formuler une proposition ou un projet suffisamment abouti, la Fabrique assiste les porteurs du projet ou de la proposition pour sa mise en forme préopérationnelle.

Le groupe porteur de l'idée devenue proposition ou projet décide in fine de l'opportunité et des conditions de sa publication. Ce portage peut être une présentation devant les élus de la collectivité sollicitée pour un appui nécessaire à sa mise en œuvre, ou une annonce publique visant à mobiliser le public, ou la recherche de financements, etc.

3.4 La valorisation des productions et de l'action de l'Atelier des Futurs Proches

La mission de l'Atelier ne s'arrête pas à l'accompagnement de la production d'une série de propositions ou projets pour le territoire.

L'Atelier doit valoriser cette production dans son ensemble comme outil de développement du territoire. Si les conditions de cette valorisation ne peuvent être précisées a priori, il y a lieu de prévoir et de mettre en œuvre les moyens qui la rendront possible :

- Diffuser : faire connaître les projets, dresser des fiches-projets et les diffuser, faire connaître le travail de l'atelier, publier un bilan annuel,
- Documenter et conserver : établir une documentation-type (acteurs, conditions initiales, historique, description, mise en œuvre, etc.), conserver les projets et propositions dans un lieu accessible, etc.

Dans cet objectif de valorisation de la créativité du territoire, l'Atelier met en œuvre deux moyens principaux :

- Organiser une fête annuelle (ou une biennale) de la créativité des citoyens au service du développement de leur territoire,
- prendre place dans un réseau d'organisations poursuivant des buts similaires, voire participer à la création d'un tel réseau.

3.5 Le financement de l'activité de l'Atelier des Futurs Proches

L'engagement volontaire des porteurs d'une idée dans le processus proposé par l'Atelier des Futurs Proches représentera un effort important au regard d'un espoir de réussite non garanti : accepter d'élargir l'éventail des points de vue, soumettre son travail à des avis d'experts, répondre à des exigences sur la mise en forme des phases successives de la conception et de la formulation de la proposition, etc.

Au surplus, on ne saurait exiger une contribution financière de citoyens qui s'engagent bénévolement dans une action bénéfique pour le territoire.

Le financement de l'activité de l'Atelier des Futurs Proches doit être assuré par des contributions publiques, du mécénat, des financements participatifs.

Au lancement de l'activité, la mise au point progressive des modalités d'intervention de la Fabrique auprès des bénéficiaires et des relations entre les composantes de l'Atelier nécessitera la mobilisation sans faille d'une équipe de bénévoles issus du Collectif. Dans ces conditions, les moyens humains nécessaires, en phase de démarrage et de progression de l'activité, peuvent être limités à un emploi à temps partiel.

Dans l'avenir, si l'Atelier des Futurs Proches peut disposer de moyens humains et d'une expertise suffisante, il pourrait être envisagé d'assurer une partie des charges de fonctionnement de la Fabrique par des activités rémunérées, effectuées pour le compte de collectivités ou d'acteurs économiques.

En terme de moyens matériels, les besoins privatifs sont réduits à un bureau équipé des moyens de communications actuels, et par ailleurs l'accès à des moyens partagés : locaux, services de reprographie, etc.

4 LE PROCESSUS DE PRÉFIGURATION DU PROJET D'ATELIER DES FUTURS PROCHES

4.1 La démarche

Le Collectif « Atelier des Futurs Proches » a proposé à la Communauté de Communes de mettre en œuvre un processus progressif de préfiguration, plutôt qu'une étude sur l'opportunité et la faisabilité compte tenu du manque de références transposables au territoire Thouarsais.

Le déroulement envisagé est le suivant :

- une période de mobilisation des acteurs du territoire autour d'une première définition du projet en termes de finalités et de principes de fonctionnement,
- un séminaire de préfiguration des modalités du projet : l'épreuve de faisabilité.

A l'issue de ce processus le Collectif remettra un bilan de la préfiguration à la Communauté de communes qui pourra ainsi décider de poursuivre ou non le projet de création de l'Atelier des Futurs Proches .

4.2 La mobilisation

La proposition de création de l'Atelier des Futurs Proches se veut être mobilisatrice et fédératrice des acteurs du territoire intéressés par les projets qui peuvent y naître et s'y développer : en premier lieu les collectivités, les associations, particulièrement celles qui leur sont liées, et des citoyens de bonne volonté, dépositaires de compétences utiles, savantes ou expérimentales.

C'est dans cet esprit que l'Université Citoyenne a pris l'attache des trois centres socioculturels de Thouars, Saint-Varent et Airvault qui ont manifesté leur intérêt et enrichi la proposition initiale. Le Collectif « Atelier des Futurs Proches » est né ensuite de ce premier groupe auquel se sont associées des personnes dépositaires d'une compétence, représentatives du groupe à venir des experts.

Le Collectif poursuit les actions de mobilisation en présentant son projet aux associations (présentations à l'occasion du Forum des associations de Thouars par exemple), aux organismes publics, ainsi qu'aux élus et techniciens des collectivités. Cette action se déroule de mars à juin 2017.

Parallèlement, le collectif informe de son projet des acteurs du développement des territoires extérieurs au Thouarsais afin d'élargir le champ de repérage d'expériences ou de projets similaires avant d'engager la phase suivante de la préfiguration.

4.3 L'épreuve de faisabilité

L'épreuve de faisabilité a pour objectifs de vérifier la pertinence de la proposition de création de l'Atelier des Futurs Proches pour le territoire Thouarsais, du point de vue des élus, et de préciser les conditions de sa création et de son fonctionnement. Elle se déroulera sur une journée, le 7 septembre 2017.

Elle présente deux aspects : information et expérimentation :

- elle fera place à des interventions de spécialistes et des témoignages relatifs à la mobilisation des acteurs des territoires en faveur de leur développement,
- le concept de l'Atelier des Futurs Proches sera expérimenté sur une sélection d'idées proposées par des citoyens du Thouarsais.

Cette journée de travail concerne les élus de la communauté de Communes qui seront appelés à décider de l'avenir de la proposition de création de l'Atelier, ainsi que les techniciens des collectivités qui seront interpellés par les projets à venir. Elle concerne également toutes les personnes qui se seront déclarées intéressées pendant la phase de mobilisation, à titre individuel ou comme représentant d'une association. Elle est ouverte aux acteurs de territoires proches qui sont intéressés par la proposition ou qui peuvent témoigner d'expériences similaires.

Le collectif a confié à Louise OLLIER, accompagnatrice de démarches coopératives, installée à Poitiers, la mission de l'assister pour la préparation, la réalisation et la l'établissement du bilan de cette opération.

4.4 Le bilan de la préfiguration

A l'issue de la journée de faisabilité, le Collectif, assisté de son conseil, établira un bilan de l'expérience. Au vu des réussites ou des échecs, il proposera les mises au point nécessaires en ce qui concerne la méthodologie de l'accompagnement, afin de correspondre au plus près aux besoins du territoire.

Avant la fin de l'année, le Collectif remettra à la Communauté de Communes un document final

- retraçant la démarche dans ses principales étapes,
- détaillant la proposition de création de l'Atelier des Futurs Proches, dans ses finalités,
- précisant l'organisation de la structure, les modalités de fonctionnement interne et les relations avec la collectivité,
- décrivant les modalités de fonctionnement de la Fabrique dans l'exercice de sa fonction d'accompagnement auprès des citoyens,
- projetant la montée en charge progressive de l'activité et la mise au point des modalités de fonctionnement,
- précisant les modalités de la publication et de la diffusion des résultats de l'activité, ainsi que du compte rendu de l'activité à la collectivité,
- évaluant les besoins nécessaires au lancement de l'Atelier et la progression de ces besoins en fonction de l'évolution de l'activité.

5 LA DIFUSION DE L'EXPERIENCE DE CRÉATION DE L'ATELIER DES FUTURS PROCHES

5.1 La diffusion de l'expérience par l'écrit

A la suite d'une rencontre de représentants du Collectif avec M Patrice DELBANCUT et Mme Isabelle DENIS, à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement à Poitiers, le 23 février 2017, il est apparu opportun d'envisager une publication de l'expérience menée sur le Thouarsais, dans le cadre de la mobilisation en faveur du développement de la participation des citoyens à la mise en œuvre des grandes politiques publiques de l'environnement et de la transition énergétique.

Cette publication permettrait de faire connaître le projet de l'Atelier des Futurs Proches, son concept, ses finalités et les modalités de son fonctionnement, ainsi que la démarche ascendante originale conduite par les initiateurs du projet.

Le Collectif envisage un ouvrage de trente pages environ construit sur le schéma suivant :

- une première partie reprenant l'initiative portée par le Collectif, jusqu'à l'accord de la collectivité sur la mise en œuvre de la phase de préfiguration,
- une seconde partie retraçant le parcours de la préfiguration, jusqu'à la décision de la collectivité au vu du document final remis par le Collectif,
- une troisième partie, telle qu'une interview d'un « grand témoin » permettant d'élargir le propos au fonctionnement des territoires, la mobilisation de la créativité des citoyens, la mise en réseau d'initiatives semblables, etc.

Cette publication pourrait être diffusée par :

- l'Atelier des Futurs Proches lui-même,
- La Communauté de Communes du Thouarsais ,
- Les services de l'Etat, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer,

chacun pour ce qui le concerne.

Parallèlement, une version numérique pourraient-être disponible par le biais de leurs sites Internet.

5.2 La diffusion de l'expérience par la vidéo et les réseaux sociaux

Le collectif a également envisagé de recourir à d'autres vecteurs de communication, plus adapté à l'interpellation des citoyens et à la diffusion d'informations sur le projet en temps réel, sur son site Internet et sur les réseaux sociaux. Pour ce faire, il envisage de faire réaliser une série de courts reportages vidéo de la démarche de préfiguration. Ces reportages seraient diffusés par les partenaires de l'opération sur Internet ou les réseaux sociaux.

6 LE BUDGET ET LE FINANCEMENT DE LA PRÉFIGURATION

6.1 Le budget

Il est établi pour un montant de 15 500 €, répartis comme suite n charges et en rproduits :

Charges		Produits	
<i>Etape de mobilisation</i>	pm		
<i>Etape faisabilité</i>			
Rémunération consultante	3240	CC du Thouarsais	7300
Rémunération intervenants	1000	Etat – DREAL N-A	5000
Déplacements	1150	Autofinancement UC Thouars	3200
Accueil - réception	2000		
Communication	1360		
<i>Diffusion de l'expérience</i>			
Document écrit	3000		
Impression (1000 ex)	1750		
Documents video	2000		
Total	15500		15500

6.2 Le financement de la démarche de préfiguration

La communauté de Communes du Thouarsais a accordé une subvention de 7300 € à l'Université Citoyenne de Thouars pour la réalisation du processus de préfiguration.

L'Université Citoyenne de Thouars, agissant au nom du Collectif « Atelier des futurs Proches », sollicite auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement l'octroi d'une subvention de 5 000 € pour l'écriture et l'édition de la publication relatant l'expérience de création de l'Atelier des futurs Proches ainsi que le tournage et la diffusion des reportages vidéo précités.

A Thouars, le 28 avril 2017
Pour le Collectif « Atelier des Futurs Proches »
Georges Tignon,
Président de l'Université Citoyenne de Thouars

L'atelier des Futurs Proches